

M. Wilson, ancien professeur de pectus (qui vont jusqu'à deux années de prison) seront applicables également en cas de réticence frauduleuse.

2.—La souscription doit être complète dans les quarante jours de l'enregistrement du prospectus c'est à dire que le capital nominal fixé dans les statuts sera intégralement souscrit, payable en espèces (par exclusion des apports) ; en outre 5 p.c. seront versés en espèces.

A défaut, le quarante-et-unième jour tout l'argent versé doit être rendu, et dès le quarante troisième jour chaque directeur peut être assigné personnellement et doit payer sur sa fortune privée le capital et les intérêts à 5 p. c. Toutes conventions contraires sont nulles.

Avant le soixante dixième jour, la direction déposera chez le même "Registrar" la liste définitive des actionnaires : £50 d'amende par jour de retard, avec solidarité entre les directeurs.

2.—Une déclaration formelle, signée de toutes les personnes qui participent à la direction, doit être déposée, certifiant l'accomplissement de toutes les conditions énumérées ci-dessus, et le versement par les directeurs, des parts affectées à la garantie de leur gestion.

Avant cette déclaration, aucun acte de commerce ne peut être fait par la Société : même amende de £50 par jour.

4.—Une assemblée générale doit avoir lieu après l'accomplissement de toutes ces formalités et avant l'expiration du délai de trois mois depuis le lancement du prospectus.

A cette assemblée on doit présenter un état complet : débours faits, situation générale, prévisions.

Les actionnaires ont le droit, à la simple majorité, de prononcer dès ce moment la liquidation.

5.—Reviseurs comptables : l'assemblée générale doit nommer chaque année des experts comptables assermentés pour la revision des comptes et l'inspection des livres. A défaut de ce faire, le ministre du commerce en désigne d'office.

6.—Toutes obligations auxquelles serait attaché un privilège (hypothèque etc.), doivent être inscrites chez le "Registrar" dans les vingt et un jours de la création, sous peine de nullité. La copie des titres constitutifs sera conservée au siège social, à la disposition des actionnaires et des créanciers, le tout sous peine de £100 d'amende.



La Société des Commis-Epiciers s'est réunie dimanche dans la salle de l'Union St Joseph et a procédé au renouvellement de son bureau, comme suit :

MM. Z. Martineau, président ; O. Desmarais, secrétaire ; J. B. Poirier, trésorier ; comité exécutif, J. N. E. Bisson, G. N. Robert, H. Vézina, O. Langlois, O. Bergeron.

Des remerciements ont été votés aux officiers sortant de charge.

La deuxième excursion annuelle de la société aura lieu le 16 juin, à Louiseville.

Après l'assemblée, le président a invité les membres présents à se rendre à sa résidence, où un goûter leur a été servi.

Nouvelle ligne de navigation pour le Yukon : La Compagnie de navigation du Pacifique Canadien qui est l'auxiliaire du C. P. R. a décidé la création d'une ligne de vapeurs entre Vancouver et Skagway pour concurrencer les diverses lignes auxiliaires qui font le commerce entre Puget Sound et le Yukon.

Le service sera desservi par cinq steamers et commencera le 1er mai prochain.

Une Exposition internationale s'ouvrira à Glasgow au mois de mai 1901 sous le haut patronage de S. M. le roi.

Sa durée sera d'environ six mois.

Les tirs contre la grêle : Le *Circolo enofilo italiano* a organisé, à l'occasion du 25e concours national de vins, eaux-de vie et huile d'olive, une exposition internationale gréligifuge qui s'est tenue à Rome du 2 au 19 février.

Le gouvernement italien en accordant son concours à cette exposition, cherche à vulgariser la manœuvre des canons, les règles générales de tir, l'organisation des syndicats de défense contre la grêle et des stations.

Un projet de captation à quatre mille mètres d'altitude de l'électricité contenue dans les nuages a été transmis à l'académie des Sciences par M. Jules Jacolier.

Une Revue américaine signale la mise en exploitation régulière d'une mine naturelle de savon. Cette mine d'un nouveau genre se trouve à Ashcroft, dans la Colombie-Britannique, et produit du savon composé de borax et de soude utilisable tel quel pour l'industrie et l'économie domestique.

Au lieu d'avoir à incorporer de l'huile ou de la graisse avec une quantité donnée de soude caustique, en faisant bouillir le mélange dans des cuves en bois, ainsi que cela se pratique habituellement dans les fabriques de savon, il suffit de laisser se solidifier à l'air libre une sorte d'argile très fluide que l'on rencontre en couches assez épaisses près d'un lac situé aux environs de la ville.

Cette espèce de glaise prend bientôt la consistance du savon, tout en conservant sa couleur un peu grise, et peut se découper en briques ou en pains, pour être livrée immédiatement et sans autre préparation au commerce.

La même Revue annonce qu'on a découvert depuis quelques années trois mines de savon naturel aux Etats-Unis, l'une dans le Nevada, la deuxième dans le Dakota, la troisième en Californie, mais qu'elles n'ont point encore été mises en exploitation.

La Californie montre le chemin aux autres Etats. L'Atchison, le Southern Pacific et d'autres grandes compagnies de chemins de fer de l'Ouest se servent comme combustible, pour leurs locomotives, du pétrole. Ce système s'applique de plus en plus et gagne l'Est en ce moment.

Dans la marine, l'emploi du pétrole pour le chauffage des machines de navire commence aussi à se généraliser. Actuellement, le navire-amiral français en Chine et deux cuirassés allemands dans les mêmes eaux emploient le pétrole ; dans la marine marchande, on commence à en faire usage assez fréquemment pour que des dépôts aient été organisés en Extrême Orient. Ce mode de chauffage pré sente, dit l'*Echo des Mines*, de sérieux avantages.

Il permet de réduire de 50 p. c. le nombre des hommes employés aux machines, et de régler la vitesse plus facilement qu'avec le charbon. Il fait aussi réaliser une économie d'argent et de place. Une tonne de pétrole occupe 33 pieds cubes, tandis qu'il en faut 45 pour loger une tonne de houille. Par les temps de crise charbonnière que nous subissons, on